Foire à la Puériculture à PLOUDANIEL
le dimanche 18 septembre 2016
Espace Brocéliande de 9h à 14h

BULLETIN D'INSCRIPTION ET ATTESTATION

Je soussigné(e) :
Nom : ……..…….…. Prénom : ……..…….……
Adresse :……...…… ……
Code postal - Ville :……..…… …
Né(e) le : …… à (Dépt) …….. Ville : ……...……...…..…
Tél. : ……. / Email : ……...……
Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……
Délivrée le ……..... par : ……..……
N° d'immatriculation de mon véhicule : ……..……..……..…

Désire réserver (*) :
Nombre de tables d'1m20 : ……à **4.00 € la table à l'espace Brocéliande**
Portant (non fourni) à 2€ :
(*) l'APEL réservera les tables et emplacements pour portants dans la limite des disponibilités, et vous préviendra 12h avant au plus tard en cas de probléme.

Soit règlement par chèque de ……. € à l'ordre de l'APEL Ecole Ste-Anne.
Merci de joindre également une copie de pièce d'identité recto et verso.

Déclare sur l'honneur :
- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ……. le ……

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Bulletin à retourner, accompagné du règlement signé ci-contre, du paiement et d'une copie de pièce d'identité recto-verso avant 1 septembre2016 à :
Ecole Ste Anne -1 rue des fédérés – 29260 PLOUDANIEL
Renseignements par mail apel.ecole.ste.anne.ploudaniel@gmail.com

REGLEMENT

- Vous attestez sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 manifestations au cours de l'année civile.
- Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par les lois du 19/01/2005.
- La réservation de tables ne sera prise en compte qu'après réception du bulletin d'inscription signé, du paiement de location et d'une pièce d'identité. Passé le 10 septembre 2016, tout paiement restera acquis à l'association APEL de l'école Sainte-Anne.
- Les membres de l'association, **APEL de l'école Sainte-Anne** vous préviendront pour le samedi 17 septembre 18h au plus tard si jamais votre demande de réservation ne peut pas être pleinement satisfaite s'il ne reste plus assez de disponibilités.
- Les membres de l'association, **APEL de l'école Sainte-Anne** se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- L'accueil des exposants se fera de 7 H 30 à 8 H 30. Passé ce délai, l'association se réserve le droit de ré-attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.
- Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9 H et à ne pas remballer avant 14H.
- Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vols ou autre préjudice.
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'association **APEL de l'école Sainte-Anne de Ploudaniel**.
- Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages sont payables immédiatement.
- La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'association organisatrice.
- L'association proposera à la vente des boissons ainsi que des crêpes sucrées.
- Un membre de l'association présentera à chaque vendeur inscrit le registre des vendeurs pour signature. Il sera ensuite déposé à la mairie de Ploudaniel qui le transmettra à la Préfecture ou Sous-Préfecture. Ce registre permettra de recenser les particuliers qui participent régulièrement à des opérations de brocantes, vide-greniers, foire et bourse.
- Des contrôles peuvent avoir lieu le jour de la manifestation.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)